

## LA PÊCHE EN FRANCE

La France possède 2 700 km de côtes maritimes, dont 2 075 km donnant sur l'Océan Atlantique et la Manche, et 625 km sur la Méditerranée. La pêche est une tradition très ancienne. La production de l'industrie française des pêches est présentement stabilisée autour de 800 000 tonnes, y compris les algues marines, les moules et les huîtres.

Il existe en France plusieurs douzaines de ports de pêche, les plus importants étant ceux de Boulogne-sur-Mer, Lorient et Concarneau, qui à eux seuls assurent près du tiers de la production nationale. Trois types de pêche coexistent dans les ports : la pêche artisanale (petits bateaux sortant pour moins de 24 heures), la moyenne pêche (sorties d'environ une semaine en mer d'Irlande ou en mer du Nord), et la grande pêche industrielle (au large des côtes africaines et américaines). Au 31 décembre 1992, la flotte de pêche française comptait 7 139 bateaux.

Voici une liste des principales prises de l'industrie française des pêches présentée par ordre de tonnes débarquées en 1992 : le thon congelé, le thon frais, la goberge, la morue, le merlan, les sardines, le merlu, la lingue, le maquereau, la baudroie, la seiche, la raie, les anchois, le hareng, la sole, le chinchard, la langoustine, la plie, le tourteau, les pétoncles, l'aiglefin et les coques. La majeure partie des poissons débarqués sont des poissons frais, à l'exception du thon. Mais dans le cas de certaines espèces (la goberge, la morue, le hareng, l'aiglefin et le chinchard), d'importantes quantités de filets congelés sont également débarqués.

L'aquaculture marine et l'aquaculture d'eau douce sont également très répandues. En 1992, la production se chiffrait ainsi : 59 000 tonnes de moules; 134 500 tonnes d'huîtres; 30 000 tonnes de truites.

Des projets d'aquaculture de saumons, d'achigans, d'esturgeons, de crevettes et d'autres espèces sont en voie d'élaboration. Un institut d'État, l'IFREMER (l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) réalise des études sur le secteur des produits de la mer. L'IFREMER a signé avec Pêches et Océans Canada un accord de coopération. L'IFREMER participe activement aux progrès de l'aquaculture en France. L'ITAVI et le CEMAGREF sont les organismes responsables de l'aquaculture continentale.

Les pêches françaises sont assujetties aux règles de l'Union européenne. Au nom des États membres de l'UE, le Conseil des pêches de l'Union européenne décide des mesures administratives concernant l'Union, les pays tiers et les eaux internationales, comme par exemple des contingents de prises selon les espèces et selon les zones de pêche.